



**Projet de Résilience Climatique et Développement économique local à Matam (Sénégal) et les territoires du SIEH (France)**

**« RESILIENCE »**

# DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DE PRIX À COMPÉTITION SIMPLE (DRPS)

**Recrutement d'un.e consultant.e pour  
l'élaboration du Plan Départemental  
d'Adaptation au Changement Climatique de  
Matam**

**Décembre 2025**



## Contexte et justification

Le département de Matam est situé au nord-est de la région éponyme à la croisée de la longitude ouest entre 12°40 et 14°60 et de la latitude nord entre 14°20 et 16°10. Il est limité à l'est par le fleuve Sénégal et la République Islamique de Mauritanie, à l'ouest par le département de Podor, au nord par la République Islamique de Mauritanie et au sud par les départements de Kanel et Ranérou Ferlo. Le fleuve Sénégal borde le département sur toute sa partie orientale et septentrionale sur une longueur d'environ 100 kilomètres. Le département s'étend sur une superficie de 6 005 km<sup>2</sup> environ, soit 20, 27% de celle de la région. Pour une population estimée à 382 476 habitants en 2023 (selon les données du RGPH5), sa densité est d'environ 64 hbts au km<sup>2</sup>.

La réforme dénommée « Acte III de la décentralisation » qui s'adosse à l'option de territorialisation des politiques publiques pour bâtir le développement du Sénégal à partir des potentialités et dynamiques des territoires, a permis, par la loi N° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales (CGCL), la mise en place de collectivités locales d'égale dignité, compétitives et porteuses de développement et la création progressive de pôles territoires. Le CGCL dispose en son **Article 3** que « Les collectivités locales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique, social et environnemental 'intérêt local ». Ainsi, les dimensions transversales comme les changements climatiques, la nutrition, le genre et la migration sont désormais intégrées dans la planification territoriale.

En 2024, le département de Matam ainsi que celui de Kanel, ont subi de fortes inondations sur leurs localités situées dans la vallée du fleuve Sénégal, avec comme conséquences des déplacements de populations, des habitats détruits et d'importantes pertes de productions agricoles et de moyens de subsistance.

Au regard des impacts négatifs du changement climatique sur l'économie, l'écologie et sur la vie des populations en général, et plus particulièrement, celle du milieu rural, le Sénégal a décidé de s'investir dans la compréhension des modifications climatiques, afin de développer des mesures d'adaptation à cette vulnérabilité. Ainsi à partir de 2006, notre pays, à l'instar de la communauté internationale s'est engagé à produire son Plan d'Action National d'Adaptation (PANA), dont l'objectif est de faire une étude et analyse participative et intégrée de la vulnérabilité des différentes régions du Sénégal face aux impacts négatifs des changements climatiques sur des secteurs clés de notre économie que sont, entre autres : les ressources en eau, l'agriculture et les zones côtières.

Par ailleurs, le département de Matam souhaite concrétiser la réflexion déjà entamée par des opérations pilotes avec les collectivités locales sur l'adaptation au changement climatique par la mise en place d'un projet structurant à l'échelle de son territoire. Des actions de résilience sont déjà mises en place depuis plus de vingt (20) ans, mais la collectivité souhaite, dans le cadre de ce projet, au vu des mêmes problématiques constatées en France, échanger avec une collectivité Française sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH).

Le Conseil Départemental de Matam (CDM) ambitionne, dans le cadre du projet RESILIENCE, de se doter d'un Plan Départemental d'Adaptation au Changement Climatique (PDACC), présentant un diagnostic clair et suffisamment précis des vulnérabilités du département face au

changement climatique et une définition des actions et travaux prioritaires, à mettre en œuvre pour renforcer la résilience des ressources de son territoire et des populations.

## **A. Objectifs de la consultance**

La consultance a pour objectif principal de doter le Conseil Départemental de Matam (CDM) d'un document cadre analysant les vulnérabilités au changement climatique et ses impacts, ainsi que les mesures de mitigation, d'atténuation et d'adaptation à mettre en œuvre, relativement aux domaines suivants :

- ❖ **Les inondations ;**
- ❖ **L'agriculture, l'élevage et la pêche ;**
- ❖ **Les ressources en eau et forestières.**

## **B. Localisation de l'étude**

L'étude est circonscrite sur l'étendue de l'espace départemental de Matam, constitué par ses dix (10) communes (*Matam, Ourossogui, Bokidiawé, Ogo, Nabadji Civol, Thilogne, Nguidjilogne, Agnam Civol, Dabia et Oréfondé*).

## **C. Mission du / de la consultant.e**

La mission du/de la consultant.e consistera à :

1. **Etablir un état des lieux détaillé des vulnérabilités et impacts du changement climatique sur les trois (03) domaines énumérés dans les objectifs de la consultance** : il s'agira de faire une visite de terrain sur chaque zone agro-écologique (zonage du territoire du département), d'échanger avec des personnes ressources, les services techniques concernés, afin de constater et d'identifier concrètement les impacts et vulnérabilités au changement climatique sur les trois (03) domaines précités. Le.a consultant.e tiendra également des entretiens avec les populations des sites ayant fait l'objet de visites de terrain.
2. **Produire un rapport de cet état des lieux**, caractérisant les vulnérabilités des communautés, ressources, infrastructures et socio-systèmes du département de Matam et analysant les impacts du changement climatique identifiés sur les trois (03) domaines précités. Ce rapport devra présenter également des initiatives/actions réussies dans d'autres collectivités (départements, régions ou au niveau national) dans ces trois (03) domaines, et fournir des éléments de réflexion existants au niveau national, des éventuelles évaluations du Plan National d'Adaptation (PNA).  
Cet état des lieux doit tenir compte des résultats et orientations du rapport du PNA-FEM de 2023, intitulé : « **Etudes de vulnérabilité approfondie aux changements climatiques des secteurs de l'agriculture, de la santé, des infrastructures de transport terrestre et des inondations** » de la région de Matam.
3. **Proposer des mesures de mitigation, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique**, à destination du Conseil Départemental de Matam, pour renforcer la prévention de la dégradation de l'environnement et la résilience face au changement climatique.

4. **Alimenter le regard croisé entre le territoire de Matam et celui du SIEH sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH) :** Il s'agira de participer à des réunions des experts Sénégalais et Français portant sur l'étude de la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH), afin de pouvoir intégrer les conclusions et enseignements de cette étude dans les réflexions sur le regard croisé.
5. **Conduire trois (03) ateliers de travail avec les membres du Conseil Départemental de Matam, pour l'élaboration participative du PDACC :** Il s'agira de travailler avec des membres du CDM, des services techniques pertinents et des acteurs vulnérables (Agriculteurs, Eleveurs, Pêcheurs, Forestiers, Groupements de femmes, etc.) pour recueillir leurs observations sur les impacts constatés du changement climatique, sur la définition des actions prioritaires de mitigation, d'atténuation et d'adaptation, ainsi que sur l'estimation financière de chacune de ces actions. Egalement, il sera question de travailler sur l'alignement du PDACC sur la politique du Sénégal en matière de changement climatique (vision 2050) et à l'introduction des orientations et mesures phares du PDACC dans les documents de planification du département (PDD, etc.).

Indépendamment des sessions de collecte de données et de rencontres avec des acteurs sur le terrain, initiées par le(la) consultant(e), les 03 ateliers pourraient, à titre indicatif, porter sur :

- a) **Atelier1 :** essentiellement sur l'élaboration participative du diagnostic et du plan d'actions adaptatives avec des membres du CDM, des services techniques pertinents et des acteurs vulnérables. Il pourrait se tenir sur deux jours d'affilés.
  - b) **Atelier2 :** restitution et validation du PDACC, avec le COMRECC ;
  - c) **Atelier3 :** l'adoption du PDACC par les conseillers, élus et membres du CDM.
6. **Produire un rapport final :** Le document constituera la synthèse des six (06) missions déclinées ci-dessus, et comportera les orientations issues des regards croisés sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH), ainsi que les recommandations et les ajustements nécessaires pour faire du département de Matam un territoire résilient face au changement climatique.

## **D. Résultats attendus**

Le principal résultat attendu est la production d'un PDACC, intégrant les conclusions et les enseignements issus des regards croisés sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH), et dont les orientations et mesures phares seront intégrées dans les documents de planification du département (PDD, etc.), grâce à l'accompagnement des membres du CDM. Le PDACC devra aussi être validé par le COMRECC lors d'un atelier de validation auquel prendra part activement le(la) consultant(e).

En outre, les résultats intermédiaires ci-dessous sont attendus :

- Un état des lieux des vulnérabilités et impacts du changement climatique sur les trois (03) domaines énumérés dans les objectifs de la consultance ;
- La conduite des trois (03) ateliers de travail avec des membres du CDM, des acteurs vulnérables, des services techniques, le COMRECC ;

- La participation du/de la consultant.e aux réunions de regards croisés, en visioconférence, sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH).

## **E. Les livrables**

Il est attendu de la consultance, les livrables suivants :

1. Le rapport de démarrage dans lequel sont présentés, en détail, la méthodologie, le questionnaire ou le guide d'entretiens avec les acteurs et la matrice des indicateurs ;
2. Le rapport sur les trois (03) ateliers de travail avec des membres du CDM, des acteurs vulnérables, des services techniques, le COMRECC ;
3. Le rapport final validé, constitué par le PDACC, intégrant, entre autres, l'état des lieux des impacts et vulnérabilités au changement climatique à Matam, les mesures d'adaptation et de mitigation, les expériences réussies (actions et résultats) dans d'autres départements, régions ou au niveau national, les conclusions et enseignements issus des regards croisés sur la vulnérabilité/résilience des territoires (Matam et SIEH).

## **F. Méthodologie**

La méthodologie de réalisation des activités de consultance sera clairement définie par le.a consultant.e dans son offre technique. Elle devra quand même combiner des approches quantitatives et qualitatives.

A noter que le CDM mettra en place un comité ad hoc, composé de chefs de service ou leur représentant pour offrir au (à la) consultant(e) un cadre d'échanges approprié sur les données collectées, les analyses et les recommandations faites.

**NB: Ce comité ad hoc n'enlève en rien la responsabilité pleine et entière du (de la) consultant(e) sur les données utilisées, ainsi que les analyses et les recommandations du PDACC.**

Le recours à la cartographie, aux figures et tableaux sont requis pour une meilleure illustration de l'état des lieux des impacts et vulnérabilités au changement climatique, ainsi que pour la localisation des interventions et actions à mettre en œuvre dans le cadre du PDACC. Aussi, le.a consultant.e devra effectuer une revue bibliographique (à illustrer dans le rapport final) sur les documents pertinents, traitant des vulnérabilités de la région de Matam face au changement climatique. Il/Elle devra aussi mettre en cohérence le PDACC avec ces documents existants et l'agenda 2050 du Sénégal sur l'adaptation au changement climatique.

Le genre devra être une dimension transversale dans la collecte et l'analyse des données ; ceci signifie que les femmes devront être impliquées dans les consultations au même titre que les hommes.

## **G. Durée de la mission**

La mission est prévue pour un nombre de **vingt (20) jours effectifs**, répartis sur la période **de février à juin 2026**. Le(la) consultant.e proposera un chronogramme pertinent, révisable en fonction des éventuels manquements au calendrier des activités sur lesquelles le.a consultant.e n'a pas la responsabilité directe, par exemple les réunions de regards croisés en visioconférence.

## **H. Compétences souhaitées**

Le.e consultant.e devra disposer de références solides pouvant attester de ses compétences avérées pour l'exécution efficace de la mission qui sera confiée. Il/Elle devra notamment :

- ✓ Etre titulaire d'un diplôme de Baccalauréat+5 au moins, en gestion des ressources naturelles, botanique, écologie, foresterie, biodiversité, environnement, économie rurale, gestion des risques et catastrophes ou toute autre discipline pertinente, en lien avec la thématique ;
- ✓ Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans le domaine environnemental ou connexe ;
- ✓ Avoir une expérience avérée des projets d'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Avoir conduit des expériences dans la sensibilisation et la vulgarisation des bonnes pratiques de réduction des risques et catastrophes naturels/agropastoraux ;
- ✓ Avoir une expérience dans la conduite d'au moins deux (02) missions similaires de production participative de plan d'adaptation au changement climatique ;
- ✓ Avoir une excellente capacité relationnelle, rédactionnelle et de communication ;
- ✓ Avoir une connaissance avérée des mécanismes de financement vert ;
- ✓ La connaissance des spécificités de la région de Matam et la maîtrise de la langue Pulaar, constituent un atout.

## **I. Candidature**

Si vous êtes intéressé par cet appel à candidature, vous êtes invité à soumettre **une proposition technique** et **une autre financière**.

La **proposition technique** devra contenir :

- Une note de compréhension de la mission et d'analyse du contexte ;
- La méthodologie d'approche de la consultation et les raisons pour lesquelles elle conviendrait à celle-ci ;
- Les capacités et le nombre d'années d'expérience, étayés notamment par la liste des missions réalisées récemment (dans les 05 dernières années) et ayant une similitude avec la présente consultation, ainsi que les attestations de bonne exécution des travaux similaires ;
- Les références des points focaux à contacter dans le cadre de chacune des missions ;
- Le curriculum vitae de la personne consultante ;
- Le chronogramme d'exécution de la mission.

## **J. Réception des dossiers de candidature**

Les dossiers de candidature, exclusivement sous format électronique, par courriel et protégés par un mot de passe, seront réceptionnés uniquement à l'adresse mail :

[rop.se@aods-association.org](mailto:rop.se@aods-association.org)

au plus tard **le mercredi 31 décembre 2025, à 00h 00 GMT.**

Le courriel aura pour objet : « **RECRUTEMENT CONSULTANT-E pour PDACC Matam 2025** ».

Tout dossier reçu au-delà de cette date et heure précise sera déclaré forclos.

## **K. Evaluation et cotation des offres**

Chaque candidat devra envoyer le mot de passe de son dossier au moment de l'ouverture des dossiers, prévue **le mardi 06 janvier 2026, à 10h 00 GMT.**

Les offres soumises en bonne et due forme seront évaluées sur la base des critères ci-dessous :

Offre technique / 80%

Offre financière / 20%

Seules les offres techniques ayant obtenu une note technique, au moins égale à **70 pts**, verront leur offre financière évaluée.